

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 17 décembre 2024
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 17 décembre 2024**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapière, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président
Sonia FALARDEAU — Personnel soutien
Alexandre LAFORGE — Communauté
Christian SAVARD — Communauté
Clémence MORIN — Communauté
Karine GAGNON — Personnel-cadre
Serge BROSSARD — Communauté
Maxim PILOTE — Directeur d'établissement
Sébastien POMERLEAU – Parent
Patrick-André LAVOIE — Communauté
Alexandre PETTIGREW — Parent
Martin TRUDEL — Parent
Guillaume CHÉNARD – Personnel professionnel
Martin CORBEIL — Parent
Alexandre LAFORGE — Communauté

Christian PLEAU — Directeur général
Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice par intérim du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCES

Éric CANTIN — Personnel enseignant

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière 17 décembre 2024.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 029-24-25

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Serge Brossard d'adopter l'ordre du jour suivant avec la modification suivante : le point 7.1 sera présenté en premier à la place du point 2.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
 - 3.1. Dispense de lecture du procès-verbal
 - 3.2. Séance ordinaire du 29 10 2024
 - 3.3. Séance extraordinaire du 18 11 2024
 - 3.4. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 10 2024
 - 3.5. Suivis au procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 11 2024
4. Correspondance et documents informatifs
5. Affaires reportées pour prise de décision
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1 Calendriers scolaires pour le Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 - Adoption
 - 6.2 Calendriers scolaires pour le Centre de formation professionnelle Marie-Rollet pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 - Adoption
 - 6.3 Calendriers scolaires pour le Centre d'éducation des adultes Le Phénix pour les années 2025-2026 et 2026-2027 - Adoption
 - 6.4 Calendrier scolaire pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2025-2026 et 2026-2027 – Adoption
 - 6.5 Résultats financiers 2023-2024 – Dépôt
 - 6.6 Transaction immobilière, échange de terrain avec la Commission scolaire Central Québec – Adoption
7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services

- 7.1. Rapport de la protectrice de l'élève – Bilan des activités
- 7.2. Rapport annuel 2023-2024 – Dépôt
- 7.3. Délégation de pouvoir au DG – rapport intérimaire 2024-2025
- 8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du DG;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivis aux questions.
- 10. Dossiers à huis clos
- 11. Levée de la séance

1.3 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

2. RAPPORT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE – BILAN DES ACTIVITÉS

Mme Isabelle Mathieu, protectrice régionale de l'élève pour la région du Cap Diamant, présente au Conseil d'administration son rapport annuel d'activités pour 2023-2024. Elle donne diverses statistiques concernant les plaintes soumises au protecteur régional de l'élève pour notre région et explique le processus de gestion des plaintes aux membres du CA.

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX

C.A. 030-24-25

3.2. SÉANCE ORDINAIRE DU CA TENUE LE 29-10-2024

C.A. 031-24-25

Il est proposé par Alexandre Pettigrew, appuyé par Maxim Pilote et résolu unanimement de :

- 1) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 29 octobre 2024 tel qu'il a été rédigé.

C.A. 032-24-25

3.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE CA TENUE LE 18-11-2024

Il est proposé par Sonia Falardeau, appuyée par Christian Savard et résolu unanimement de :

- 1) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 18 novembre 2024 tel qu'il a été rédigé.

3.4 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 29-10-2024

Aucun

3.5 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18-11-2024

Le processus d'embauche d'un secrétaire général est en cours et la nomination devrait être faite sous peu.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucun.

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune.

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. CALENDRIER SCOLAIRE POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MAURICE BARBEAU POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2025-2026 ET 2026-2027- ADOPTION

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I - 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 15 du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RLRQ c. I- 13.3, r.10);

CONSIDÉRANT l'article 10.18 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT le retour de consultation favorable effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 033-24-25

C.A. 033-24-25

Il est proposé par Clémence Morin, appuyée par Alexandre Pettigrew et résolu unanimement de :

- 1) **ÉTABLIR** les calendriers scolaires de la formation professionnelle pour le Centre de formation professionnelle Maurice Barbeau pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027, lesquels calendriers sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 033-24-25.

6.2 CALENDRIER SCOLAIRE POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MARIE-ROLLET POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2025-2026 ET 2026-2027- ADOPTION

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 15 du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RLRQ c. I- 13.3, r.10);

CONSIDÉRANT l'article 10.18 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT le retour de consultation favorable effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 034-24-25;

C.A. 034-24-25

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Alexandre Laforge et résolu unanimement de :

- 1) **ÉTABLIR** les calendriers scolaires de la formation professionnelle pour le Centre de formation professionnelle Marie-Rollet pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027, lesquels calendriers sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 034-24-25.

6.3 CALENDRIER SCOLAIRE POUR LE CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LE PHÉNIX POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2025-2026 ET 2026-2027- ADOPTION

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions de l'article 15 du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RLRQ c. I- 13.3, r.10);

CONSIDÉRANT l'article 10.18 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT le retour de consultation favorable effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 035-24-25

C.A. 035-24-25

Il est proposé par Christian Savard, appuyé par Clémence Morin et résolu unanimement de :

- 1) **ÉTABLIR** les calendriers scolaires de la formation professionnelle pour le Centre d'éducation des adultes Le Phénix pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027, lesquels calendriers sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 035-24-25.

6.4 CALENDRIER SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2025-2026 ET 2026-2027- ADOPTION

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ c. I-13.3, r.8);

CONSIDÉRANT l'article 10.18 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les retours de consultations favorables effectuées auprès des Syndicats du Centre de services scolaire des Découvreurs, lesquels documents sont déposés en liasse sous la cote C.A. 036-24-25;

C.A. 036-24-25

Il est proposé par Guillaume Chénard, appuyé par Serge Brossard et résolu unanimement de :

- 1) **ÉTABLIR** le Calendrier scolaire du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2025-2026 et pour 2026-2027, lesquels calendriers sont déposés au soutien des présentes sous la cote C.A. 036-24-25

6.5 ÉTATS FINANCIERS 2023-2024 ET RAPPORT DE LA FIRME COMPTABLE LEMIEUX NOLET - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13,3);

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a donné un avis public en date du 31 octobre 2024 de la date, de l'heure et du lieu de la présente séance, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), lequel avis public est déposé au soutien des présentes sous la cote CA 037-24-25.;

CONSIDÉRANT la résolution portant sur la recommandation favorable du Comité de vérification de soumettre au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs pour qu'il puisse prendre acte des états financiers sommaires, de la communication des auditeurs externes ainsi que de l'analyse des écarts budgétaires, tel que présenté, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote CA 037-24-25;

C.A. 037-24-25

Il est proposé par Sébastien Pomerleau, appuyé par Clémence Morin et résolu unanimement de :

- 1) **RECEVOIR** les états financiers et la communication des auditeurs de la firme comptable Lemieux Nolet 2023-2024, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote CA 037-24-25.

6.6 ALIÉNATION ET ÉCHANGE D'IMMEUBLES: ÉCHANGE ET CESSIION DE PARTIES DE LOTS APPARTENANT AU CSSDD ET À LA CSCQ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE POUR LA CSCQ ADJACENT À L'IMMEUBLE DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CSSDD – ADOPTION

CONSIDÉRANT le projet de démolition de l'École St-Vincent de la Commission scolaire Central Québec et la reconstruction d'une nouvelle école secondaire sur ce même site;

CONSIDÉRANT la demande de la Commission scolaire Central Québec d'échanger une parcelle de terrain afin de créer une limite de lot plus linéaire au sud du centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs et d'optimiser l'usage du site pour la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT que sur la parcelle de terrain à acquérir par le CSSDD toutes les infrastructures hors-sol et souterraines existantes devront être complètement enlevées et disposées hors du site, qu'une vérification environnementale du sol devrait être réalisée par une firme spécialisée en pareille matière et qu'un rapport attestant qu'aucune contamination des sols, ni résidus de construction n'est présent devra être remis au CSSDD;

CONSIDÉRANT que la conception récente de la future école requière une plus grande superficie qu'initialement prévue, que les superficies de terrains à échanger ne sont plus équivalentes et qu'une superficie supplémentaire approximative de 940 m² est à céder par le CSSDD à la CSCQ. Selon la proposition actuelle, le CSSDD cède à la CSCQ

approximativement 3463,5 m2 de terrain et la CSCQ cède au CSSDD 2523,5 m2 de terrain;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de réaménagements du stationnement du centre administratif de la CSSDD sont à finaliser avec la Commission scolaire Central Québec;

CONSIDÉRANT la perte anticipée d'approximativement 73 cases de stationnement dans cet échange;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses de réaménagement requis sur la propriété actuelle et future du CSSDD ainsi que tous les honoraires, frais et déboursés inhérents en lien avec cet échange de terrain et aux transactions nécessaires seront à la charge de la Commission scolaire Central Québec;

CONSIDÉRANT que tous les travaux de réaménagement requis sur la propriété du CSSDD seront pris en charge par la CSCQ et elle en assumera la maîtrise d'œuvre;

CONSIDÉRANT l'autorisation à obtenir du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations à recevoir de la Société québécoise des infrastructures dans les transactions immobilières;

CONSIDÉRANT les projets de « Promesse bilatérale de vente et d'achat » et « Promesse bilatérale de cession » dont les documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 038-24-25;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme d'évaluateurs agréés GDA Services immobiliers intégrés établissant la valeur marchande à 160 \$ /m2 et que cette valeur sera appliquée à la superficie réelle de l'immeuble à céder lorsque connue (la superficie à céder est de l'ordre de 940 m2);

C.A. 037-24-25

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement de :

- 1) **D'AUTORISER** le président et la directrice générale par intérim à signer les documents nommés « Promesse bilatérale de vente et d'achat » et « Promesse bilatérale de cession » de parties des lots 2012 518 et 2012 648, ses annexes ainsi que tous les documents afférents, substantiellement conformes aux documents déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote CA 038-2-25;
- 2) **QUE** la cession et l'échange desdites parties de lots sont conditionnels à l'obtention de l'autorisation ministre de l'Éducation.

- 3) **QUE** le président et le (ou la) directeur(trice) général(e) ou la directrice générale par intérim, soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer et exécuter l'« Acte bilatéral de vente et d'achat » et l'Acte bilatéral de cession», et tous les documents requis en pareille matière, à y stipuler toutes clauses et conditions jugées pertinentes ou utiles pour donner effet aux présentes résolutions et à faire toutes les démarches nécessaires afin de compléter les transferts de propriété desdits immeubles en temps opportun, et ce dans le meilleur intérêt du Centre de services scolaire Des Découvreurs et qu'ils soient enfin autorisés à recevoir la considération à être versée à la signature du contrat et à en donner bonne et valable quittance pour et au nom du CSSDD.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1 RAPPORT ANNUEL 2023-2024 – DÉPÔT

Le Directeur général et le Directeur général adjoint présentent le rapport annuel 2023-2024 aux membres du Conseil d'administration. Ils mentionnent être très satisfaits de l'année. Ils mentionnent également que la revue L'actualité a fait un article sur le Centre de services des Découvreurs qui paraîtra dans le numéro de mars 2025.

7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG – RAPPORT INTÉRIMAIRE

Le Directeur général présente le rapport des décisions qu'il a pris en accord avec la délégation de pouvoir depuis le mois de juillet 2024.

8. RAPPORTS

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le président du CA mentionne qu'il a fait partie du processus d'embauche du secrétaire général. Il souligne l'attractivité du CSSDD comme employeur de choix.

Il évoque également la belle participation des citoyens au processus de consultation publique en lien avec le changement d'aires de desserte, consultations qui se sont déroulées dans un climat respectueux.

8.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général parle des nombreux défis à relever pour la réussite des élèves, mais souligne qu'au CSSDD nous sommes bien guidés pour travailler sur les bonnes données de réussites. Il souligne l'apport considérable du partenariat avec UMR Synergia.

Du côté administratif, il mentionne que la ville va livrer le terrain pour la nouvelle école dans les prochains mois.
Il y aura aussi une rencontre prochainement avec la ville concernant le tramway.

Du côté de la francisation, il informe qu'un comité de travail a été mis sur pied par le MEQ et le MIFI afin de bien organiser la francisation des nouveaux arrivants.

Le gouvernement a demandé une compression budgétaire de 1,8 million pour notre centre de services. Le Directeur général nous mentionne que des analyses sont en cours avec le service des finances et les directions pour identifier les options.

8.3 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Il y aura une rencontre en début d'année 2025 afin de faire un suivi du parcours de formation de membres du CA

8.4 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Il y a eu une rencontre en novembre concernant les états financiers. Les membres ont pu poser toutes les questions nécessaires et sont satisfaits des réponses qu'ils ont reçu.

8.5 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il y a eu une rencontre en novembre. Les membres sont satisfaits des travaux qui ont été faits en soutien et en accompagnement aux nouvelles directions d'écoles.

9 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun.

9.2 SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun.

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 039-24-25

Il est proposé par Sébastien Pomerleau, appuyé par Martin Corbeil de lever la séance du Conseil d'administration du 29 octobre 2024.

Il est 21 h 27.

Le président,

La secrétaire générale par intérim,



Stéphane Lapierre



Marie-Pierre Lamarche